

RECHARGE EN COPROPRIÉTÉ :

FINANCER UNE INFRASTRUCTURE COLLECTIVE



Pour financer l'installation d'une infrastructure collective, les copropriétés ont le choix entre **plusieurs options de financement**.

3 OPTIONS DE FINANCEMENT POUR LES COPROPRIÉTÉS

1 FINANCER ELLES-MÊMES L'INFRASTRUCTURE

La **copropriété fait réaliser un devis** pour la mise en place d'une infrastructure collective et fait **valider le budget des travaux en Assemblée Générale (AG)**.



2 FAIRE PRÉFINANCER L'INFRASTRUCTURE PAR UN TIERS-INVESTISSEUR

La solution proposée **est validée en AG** et le **tiers-investisseur est propriétaire de l'infrastructure**. Ce dernier peut également être un opérateur de bornes qui propose un service financier à ses clients.

3 FAIRE PRÉFINANCER L'INFRASTRUCTURE PAR LE GRD

Pour l'installation d'une infrastructure collective relevant du réseau public*, la copropriété peut bénéficier, sous certaines conditions, d'un **préfinancement des coûts d'installation par le Gestionnaire du réseau de distribution d'électricité (GRD)**.

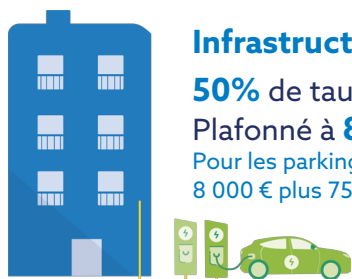


*Pour le schéma 3, voir la fiche pratique « [Recharge en copropriété : installer une infrastructure collective](#) ».

LES AIDES À L'INSTALLATION D'INFRASTRUCTURES

COLLECTIVES EN COPROPRIÉTÉ

LES AIDES DU PROGRAMME ADVENIR



Infrastructure collective

50% de taux d'aide

Plafonné à **8 000 € HT**

Pour les parkings jusqu'à 100 places puis
8 000 € plus 75 € par place supplémentaire



Coûts de terrassement

50% de taux d'aide

Plafonné à **3 000 € HT**

Par copropriété

Plus d'informations sur advenir.mobi

L'OFFRE LOGIVOLT DE LA BANQUE DES TERRITOIRES

Logivolt propose aux copropriétés qui ont fait le choix de la mise en place d'une infrastructure collective selon les schémas 1 ou 2 de bénéficiaire sous certaines conditions **d'un préfinancement des coûts d'installation.**



Plus d'informations sur www.logivolt-territoires.fr

Pour tout savoir sur la mise en place d'une infrastructure collective en copropriété, consultez le guide réalisé par l'Avere-France et la fiche pratique dédiée.

Programme piloté par :



Financé par :



Plus d'informations sur :



En partenariat avec :

